JUSTICE | ***CLAUDE GUEUX* - TEST DE LECTURE + ECRITURE**

1. En quelle année Victor Hugo a-t-il publié *Claude Gueux* ? (1 point)

2. Quelles sont les conséquences du vol de Claude Gueux pour lui-même et pour sa famille ? (5 points)

3. Que veut dire le narrateur en affirmant que le directeur de l'atelier n'est "pas méchant, mauvais" ? (4 points)

4. En quoi Albin est-il un personnage crucial (= fondamental) dans cette nouvelle ? (6 points)

5. Que veut dire Claude Gueux lorsqu'il affirme qu'il coupera les barreaux de la prison avec ses petits ciseaux de couture ? (4 points)

6/ Petite dissertation (à rédiger intégralement sur une copie à part, et à structurer avec une introduction, un développement et une conclusion). Sautez des lignes et pensez aux paragraphes (20 points).

Vous comparerez le document ci-joint à la nouvelle de Victor Hugo.

Mettez en évidence les **simplifications** et les **modifications** que le romancier a fait subir dans sa fiction à la réalité des faits et à son personnage, et justifiez-les en montrant quelles sont les **intentions argumentatives** de Hugo.

DOCUMENT - LA VÉRITABLE HISTOIRE DE CLAUDE GUEUX

Le 1er juin 1832, à 10 h du matin, Claude Gueux est exécuté place du Marché-au-Blé, lieu habituel des exécutions capitales à Troyes. Son corps est sans délai confié aux fossoyeurs. Il est loin des vignes de Chassagne (Chassagne-Montrachet, Côte-d'Or) qui l'ont vu naître le 28 floréal an XII - soit au printemps 1804. Sur ces coteaux qui portent les plus grands crus du monde, Claude Gueux est né dans la misère la plus sordide…

Ses parents sont des paysans sans terre qui louent leurs bras. Ils sont illettrés. Et la majorité de la nombreuse progéniture du couple meurt en bas âge. Son père mendie à l'occasion. Sa mère, il a à peine le temps de la connaître : elle meurt en 1816. Il est livré à lui-même, sans doute. Et à la faim, vraisemblablement.

À 14 ans, en 1818, il est condamné par le tribunal d'Auxerre pour le vol d'un sac d'avoine : un an de prison. Jusqu'en 1823, on sait peu de chose : qu'il est allé voir à Paris si la misère y était moins noire ; qu'il a fait un temps dans la marine, ce dont témoigne un tatouage de marin, sur l'avant-bras gauche. Le vice du vol le reprend - à moins que ce ne soit la malchance de se faire prendre. Le 26 août 1823, la cour d'assises de Châlon-sur-Saône le condamne à six ans de prison pour le vol des économies et de quelques hardes d'un valet de ferme, à quelques kilomètres au sud de Chassagne.

Gueux a 19 ans quand il arrive à Clairvaux, le 5 octobre 1823. Le matricule 6404 n'est plus un enfant. Il est d'une force athlétique et d'une taille peu commune pour l'époque : presque 1,80 m ! La taille qu'il faut pour survivre dans la plus grande prison de France. La plus terrible sans doute aussi. Gueux ne fait guère parler de lui pendant ses premières années d'incarcération. Son univers est sans doute rythmé par le travail - obligatoire -, et par la quête de nourriture. En 1826, il passe sous l'autorité de Pierre-Étienne Delacelle, qui vient d'être nommé gardien en chef de la maison pénitentiaire. Deux ans plus tard, un incident grave met aux prises les deux hommes. Gueux s'est saisi du sabre de Delacelle qu'il menace avant d'être immobilisé. Verdict : six mois supplémentaires.

Au début de 1829, Gueux est de retour dans ses terres : pas pour longtemps. Le 30 novembre, la cour d'assises de Dijon le condamne à huit ans de prison pour le vol d'une jument. Le 8 décembre, il subit le carcan, place de Morimond, à Dijon. Il est placé sous écrou à Clairvaux le 2 mars 1830. L'administration pénitentiaire connaît bien l'homme et semble le craindre : il est jugé « violent, emporté et paresseux . Salaville, le directeur, le juge ainsi : c'est « un des plus mauvais sujets de la maison et un homme fort à craindre ». Il conseille aux gardiens « d'éviter toute espèce de collision avec lui ». Les comptes-rendus d'assises en donnent le portrait physique. Force athlétique et haute taille. «Cheveux et sourcils blonds, front haut, yeux roux, nez large, bouche moyenne, menton et visage ronds, teint blême, une cicatrice sur chaque côté du front, légèrement marqué par la petite vérole, tatoué aux avant-bras, une forte cicatrice au poignet gauche, la première phalange du petit doigt de la main droite coupée… » C'est un souvenir de la rixe lors de laquelle il s'est confronté à Delacelle, deux ans plus tôt, en 1828.

C'est là que survient un fait extraordinaire et cruel : fin 1830, Étienne Gueux, son père, est incarcéré lui aussi à Clairvaux. À 76 ans, condamné à cinq ans pour vol ! On comprend la stupéfaction du personnel et de ses co-détenus : la brute se transforme en ange. « Il se livre avec ardeur au travail et en consacre le produit au soulagement de la vieillesse de son père », constate Salaville. « Lui si âpre, si difficile à se soumettre aux règles

de la maison… » Étienne Gueux ne résiste pas aux conditions d'incarcération et meurt le 2 mars 1831. Claude sollicite alors Salaville pour « ensevelir son père dans des conditions plus honorables que le commun des détenus… » Ému, Salaville consent. Mieux, il épargne le pécule de Gueux et lui offre dix francs.

Le père enterré, le fils se rebelle aussitôt. Dans un tourbillon de violences de plus en plus manifestes. Préparatifs d'évasion, en mai. On le change d'atelier. Sédition auprès de ses codétenus. Menace de faire un «mauvais coup ». En juin, il moleste le gardien Laroche : il est mis au cachot, au pain sec et à l'eau pendant un mois. Curieusement, c'est Delacelle qui fait lever la sanction. Le 7 novembre, c'est l'explosion : en fin d'après-midi, alors que le gardien chef fait sa ronde dans l'atelier des calicotiers, Gueux saisit une hache et lui assène trois coups sur le crâne avant de se poignarder. Le destin de l'homme est scellé. Il passe plusieurs jours entre la vie et la mort. Son état de santé s'améliore peu à peu. Il est transféré à Troyes en février, jugé en mars aux assises. Les pièces du dossier ont disparu. On sait simplement, par la *Gazette des tribunaux*, l'une de ses déclarations à la barre : « Je n'étais pas né pour l'infamie. On m'a tué à coups d'épingle… »

Sur Albin Legrand, l'ami de Claude Gueux, nous sommes beaucoup mieux renseignés. Cette amitié l'avait fait surnommer « le petit Claude Gueux ». Albin était en effet de taille plus petite que Claude, mais il était aussi solide que lui. Ses épaules étaient démesurément larges. II avait une encolure de taureau. Ses yeux étaient si enfoncés dans l'orbite que les spectateurs de son procès en furent frappés. Son physique était plutôt repoussant. Quant à sa vie, la voici. Il était né le 27 novembre 1806. Il purgeait à Clairvaux une condamnation à sept années de réclusion quand se produisit l'assassinat de Delacelle. Trois semaines après l'exécution de Claude Gueux, soit le 25 juin 1832, il se précipita sur l'un de ses camarades, Delaroche, et le tua sauvagement de sept coups de couteau. Il se réfugia ensuite à l'étage supérieur de la prison, en provoquant tout le monde, et il se précipita sur le pavé plutôt que de se rendre. Il ne mourut pas de cette chute. Le 20 décembre 1832, il comparut devant les Assises de l'Aube, menaçant jusqu'à son avocat, mais suffisamment adroit pour faire écarter la peine capitale. Il se tira de cette affaire avec une condamnation aux travaux forcés à perpétuité qu'il accueillit en riant.

Il fut transféré dans la suite à Bicêtre et nous avons la chance d'avoir alors son portrait tracé par B. Appert. Celui-ci publiait d'abondants souvenirs sur ses visites dans les prisons. Il consacra un chapitre de ses oeuvres à l'étude des criminels les plus typiques qu'il avait rencontrés. Parmi eux figure Albin Legrand. Selon Appert, les traits de sa physionomie étaient ceux d'un anormal caractérisé. La perversité de ses instincts ne faisait aucun doute non plus. Il s'était construit une espèce de hutte où il vivait dans l'attitude d'une bête fauve. Il buvait son sang et se nourrissait de rats.

Aux Assises, en 1832, le Ministère public n'avait pas laissé dans l'ombre la cause du meurtre accompli par Albin sur Delaroche. Il s'agissait entre eux d'une jalousie de prison. Delaroche avait voulu échapper au joug d'Albin et s'était plaint au directeur des requêtes de son camarade. De là, la fureur de ce dernier. Ce point n'avait pas été établi d'une façon péremptoire au cours de l'audience, mais il faut avouer que les moeurs d'Albin rendent cette hypothèse très vraisemblable. Voilà donc le grand ami de notre héros, tel que les documents nous permettent de le saisir.

Que conclure de tout cela à propos des mobiles qui ont pu pousser Claude Gueux au meurtre ? A notre avis, le drame du 7 novembre 1831 n'est pas un drame de la faim, au sens strict de ce mot, quoique celle-ci ait pu y jouer son rôle. Claude avait sans doute grand appétit. Mais la suppression de la double ration dont il

jouissait a précédé de trop peu le crime pour que la faim ait pu agir sur le meurtrier avec une force déterminante. Le drame est encore moins un drame de l'affection. Albin n'a jamais été séparé matériellement de Claude. Tous deux ont pu se voir et se parler jusqu'au jour du meurtre. Qu'on se rappelle d'ailleurs les changements d'affectation sollicités par Claude Gueux durant l'année 1831. S'il avait tant ajouté de prix à la présence d'Albin, aurait-il réclamé une décision qui l'en séparait ? Le drame de novembre 1831 est-il un drame de la passion homosexuelle ? Pour qui connaît Albin et même Claude Gueux, pour qui connaît l'immoralité régnant dans nos maisons centrales à cette époque, cela n'est pas du tout impossible. Cependant, nous ne pensons qu'il y ait encore là la clef du mystère. Il semble, nous allons le voir, que le meurtre ait pour partie une origine collective. Claude Gueux a été consentant, mais il a été aussi porté par ses camarades. Un drame de la jalousie ne se présenterait pas ainsi. Il n'aurait pas intéressé personnellement les détenus.

La vérité, croyons-nous, c'est que le meurtre du 7 novembre est un drame de vengeance individuelle et collective. Claude satisfait sa rancune contre celui qui l'a vaincu autrefois et qu'il a trouvé sans cesse sur son passage. Ses camarades satisfont leur haine contre celui qui représente la discipline et qui s'est mis en tête de la faire respecter. Et, pour Claude Gueux, il y a une situation particulière qui va armer son bras. Il est pris d'une sorte de folie carcérale. Cet individu, au tempérament fort et vigoureux, habitué aux longues marches, ne peut plus supporter d'être entre quatre murs depuis bientôt huit ans. Il ne raisonne plus ses actes ; il est en proie à un vertige et à une obsession.

[P. Savey-Casard - *Edition critique de Claude Gueux* (1956)